

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SUZANNE GODIN	Numéro de permis 2006018	Date d'inspection Le 13 août 2021	
Nom de l'établissement Halte de la Passerelle		Numéro de téléphone (506) 863-4302	
Adresse 432 rue Centrale Memramcook NB E4K 3S5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	13 août 2021	13 août 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La responsable a décidé de faire une pratique immédiatement.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	13 août 2021	13 août 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. La responsable a décidé de faire un pratique immédiatement.			

<b>Commentaires généraux</b>
Un groupe d'enfant faisait de la lecture dehors à l'ombre. Un autre groupe d'enfant faisait des jeux d'eau.  Les enfants se sont lavé les mains et ont mangés leur collation.

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 août 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Isabelle Daigle

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 août 2021

\_\_\_\_\_  
Date